

Le(s) répertoire(s) de la parenté des enfants des couples de même sexe en Italie

Alice Sophie Sarcinelli

Alice Sophie Sarcinelli : Université de Liège (Belgique), IRSS-LASC, chargée de recherche FRS-FNRS, alice.sarcinelli@uliege.be, https://www.lasc.uliege.be/cms/c_3366063/de/sarcinelli-alice-sophie

Cet article est distribué suivant les termes et les conditions de la licence CC-BY (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>)

DOI: [10.25518/2034-8517.3427](https://doi.org/10.25518/2034-8517.3427)

Résumé :

Les enfants (entendus en tant que mineurs et en tant que « fils et filles de ») ont-ils le même répertoire de la parenté – entendu comme l'ensemble des règles et des normes sociales qui régulent les pratiques familiales et le bon exercice de la parenté – que leurs parents ? Et en quoi saisir la parenté à l'échelle des enfants peut-il contribuer à une compréhension anthropologique des défis contemporains de la parenté ? Cet article aborde la transmission-réception des répertoires de la parenté – processus que j'appelle « *enfantalité* » – en tant que question épistémologique, méthodologique et ethnographique. La question sera traitée à partir d'une recherche ethnographique menée dans plusieurs villes du Nord et du Sud d'Italie entre 2016 et 2019 auprès d'enfants de parents de même sexe, où la transmission intergénérationnelle des normes et des pratiques de la parenté acquiert une signification politique.

Mots-clés : homoparentalité, Italie, enfantalité, parenté pratique, transmission à rebours

Abstract :

The repertoire(s) of kinship of children of same-sex couples in Italy. Do children – meant both as minor and as offspring – share with their parents the same repertoire of kinship, meaning a set of up rules and social norms that regulate family practices and a proper exercise of kinship? To what extent exploring kinship from children's standpoint can contribute to an anthropological understanding of the contemporary challenges of kinship? The article explore the process of « *enfantalité* » – that is to say the transmission-reception of kinship's repertoires – as an epistemological, methodological and ethnographic question. The subject will be tackled from a case-study where the intergenerational transmission of kinship's norms and practices have a political meaning, namely Italian same-sex parented families. Data came from an ethnographic research carried out between 2016 and 2019 in several cities of Northern and Southern Italy.

Keywords : same-sex-parented families, Italy, enfantalité, practical kinship, backward transmission

Abstracto :

El repertorio o los repertorios de parentesco de los hijos de parejas del mismo sexo en Italia.

¿Los niños (entendidos como “hijos e hijas de”) comparten con sus padres el mismo repertorio de parentesco, es decir, el conjunto de reglas y normas sociales que regulan las prácticas familiares y el buen ejercicio del parentesco?, ¿Cómo se puede captar el parentesco, a escala de los niños, para que pueda contribuir a una comprensión antropológica de los desafíos contemporáneos del parentesco? Este artículo aborda el proceso de “*enfantalité*” de la transmisión-recepción de los repertorios del parentesco como cuestión epistemológica, metodológica y etnográfica. La cuestión será tratada a partir de una investigación etnográfica llevada a cabo en diversas ciudades del norte y el sur de Italia, entre 2016 y 2019, con hijos de padres del mismo sexo, donde la transmisión intergeneracional de normas y de prácticas de parentesco adquieren un significado político.

Palabras clave : homoparentalidad, Italia, *enfantalité*, parentalidad práctica, transmisión regresiva

Introduction

Milan, novembre 2018. J'attends Andrea¹ (13 ans) et Martina (11 ans) à la sortie du collège avec leur mère Ylenia. Nous rejoignons en taxi leur mère Lia au bureau de l'état civil pour refaire les cartes d'identité des enfants où les deux mères figureront enfin comme parents, la mairie de Milan ayant récemment ouvert la voie pour la reconnaissance des enfants nés par PMA d'un couple de femmes. C'est aussi une grande nouveauté pour la famille, mais aussi pour la fonctionnaire de l'état civil qui regarde, un peu perdu, les anciennes cartes d'identités où chaque enfant porte le nom de sa mère « biogénétique » (Ylenia pour l'un et Lia pour l'autre) et le nouvel acte de naissance avec le double nom. Quelques semaines auparavant, Martina avait pleuré à l'idée de changer de nom de famille car sa position dans l'ordre alphabétique de la classe allait changer : « Je ne vais plus être une S ! », s'était-elle exclamée. Ylenia lui avait dit que c'était pour aider le combat des mères et lui avait expliqué sa qu'elle était prête à financer le changement de nom de famille à ses 18 ans. Les cartes d'identité obtenues, Martina se dit satisfaite de la nouvelle photo de la sienne et Andrea, qu'il s'en fiche. Ylenia regrette que les enfants ne comprennent pas la portée de ce changement. Or, quelques heures plus tard, Martina est contente d'apprendre qu'elle pourra hériter elle-aussi des biens de sa mère Ylenia.

La présente recherche auprès de familles fondées par des parents de même sexe en Italie² a montré que les relations de parenté ne sont pas vécues et pensées de la même manière par les différentes générations et acteurs de la parenté, y compris les enfants (Sarcinelli 2018a)³. Pour les parents, le répertoire de la parenté – entendu comme l'ensemble des règles et des normes sociales qui régulent les pratiques familiales et le bon exercice de la parenté – se base sur la parenté d'intention (Tarnovski 2010) et sur la filiation non-bisexuée. Or, l'intention est lié à un moment spécifique de la vie familiale (le début du projet parental) et des acteurs spécifiques du système (les parents) : cela ne garantit pas que l'intention des parents reste inchangée dans le temps ou qu'elle soit partagée par les autres membres de la parenté, ascendants et descendants. Par ailleurs, ce répertoire contraste avec celui auquel les enfants sont confrontés dans les différents espaces de la parenté. Le proverbe « *Di mamma ce n'è una sola* » [On a qu'une maman] résume bien le modèle de filiation bisexuée d'une société fondée sur l'idéologie du primat de la famille naturelle (Remotti 2008), laquelle accorde peu de reconnaissance à la parenté d'intention et différencie le lien parent-enfant selon le sexe du parent. Les enfants de parents de même sexe italiens sont soumis dès le plus jeune âge aux inévitables contradictions contenues dans les règles et dans les pratiques. Si les parents demandent à ce que l'intentionnalité soit socialement et juridiquement reconnue, comment leurs enfants se réapproprient-ils la transmission intergénérationnelle de ce répertoire ? Est-ce qu'ils le partagent ou bien est-ce qu'ils vivent la coexistence entre différents répertoires de la parenté comme une « injonction paradoxale » (Bourdieu 1993) ? Autrement dit : comment habite-t-on la position d'enfant de deux femmes ou de deux hommes dans l'Italie contemporaine ?

À partir du cas des enfants des couples homosexuels italiens, cet article cherche à ouvrir la boîte (encore trop noire) de la « transmission à rebours » (Lobet & Cavalcante 2014), à savoir la façon dont les enfants, entendus ici comme mineurs et comme « fils et filles de », se réapproprient la transmission intergénérationnelle. Si la plupart des recherches anthropologiques qui abordent la parenté à partir de la perspective des enfants sont rares (LeVine & Price-Williams 1998 ; Rabain-Jamin 1998 ; Toren 2007 ; Pontalti 2018 ; Alvarado 2020), je vais ici explorer dans un même mouvement ce que les adultes font aux enfants pour transmettre le répertoire de la parenté et ce

que les enfants font de cette transmission. Les données sont issues de la recherche postdoctorale intitulée *Les frontières de la famille dans l'Europe contemporaine. Une anthropologie morale et politique de l'enfance et de la parentalité en Italie et en Belgique*, et plus particulièrement de deux vagues de terrains ethnographiques menés en Italie entre janvier et décembre 2016 et entre septembre 2017 et décembre 2019 ; le premier est caractérisé par le débat public et parlementaire concernant la loi sur les Unions civiles votée en mai 2016 et le deuxième est marqué par les premières reconnaissances de liens de parenté entre enfants et parents d'intention. Une ethnographie a été menée dans plusieurs villes du Nord et du Sud de l'Italie auprès de 13 familles ayant un profil socio-économique qui peut être qualifié de moyen-haut, et habitant principalement dans des villes grandes ou moyennes, dont la plupart constituées des couples de femmes⁴.

La première partie de l'article aborde la question théorique et méthodologique de la parenté du point de vue des enfants ; la deuxième analyse les dynamiques autour de la transmission-réappropriation du répertoire de la parenté au sein des foyers fondés par des parents de même sexe en Italie. La conclusion revient sur ce que le focus sur les enfants peut apporter aux débats anthropologiques sur l'*agency* des enfants et sur la parenté.

La parenté à l'épreuve des enfants

Une question épistémologique

La première question qui se pose est celle des outils théoriques et méthodologiques prenant en compte les enfants pour saisir la transmission-réappropriation des répertoires de la parenté. Force est de constater que la plupart des notions anthropologiques sont uniquement forgées à partir des individus adultes. Si la notion de « culture enfantine » (Delalande 2001) fait exception, elle ne permet toutefois pas de « penser la position des enfants dans les rapports sociaux, mais bien d'envisager des (micro-)cultures, des groupes d'enfants comme autant de petites tribus » (Salgues 2015 : 119) ni d'appréhender les enfants en tant qu'acteurs de la parenté. D'un point de vue étique, les outils théoriques pour penser la famille et les relations de parenté se réfèrent aux adultes, et notamment aux parents, à l'instar de la notion de fonctions parentales et de parentalité (Goody 1982 ; Godelier 2004[2010]) ou de celle de « travail parental » (Descoutures 2010). Ces notions ne rendent pas compte des fonctions et des activités des enfants en tant que *kin* [personne avec qui l'on a un lien de parenté] : ces rôles varient entre celui d'« enfant de », de « petit-fils/petite-fille de », de « neveu/nièce de », « (demi-)frère/sœur » etc. D'un point de vue émique, dans les sociétés euro-américaines, c'est la perspective des adultes qui fonde le répertoire de la parenté. Le risque est alors d'appréhender la parenté de façon adulto-centrée, tant d'un point de vue étique qu'émique.

La tentative ici est de saisir si (et dans quelle mesure, dans quelles conditions) les enfants peuvent être pensés comme « ego », en étant placés au cœur des relations de parenté. Cela implique d'aborder l'anthropologie de la parenté à partir de son point aveugle, à savoir le rôle des enfants. Il s'agit de proposer de nouvelles notions anthropologiques centrées sur les enfants, telle celle d'« enfantalité ». Cette notion a été développée par Ganne (2014) à partir du terme employée par Provonost (1992) pour désigner l'expérience des enfants dans le cadre de rapports parents-enfants, puis reprise par Benghozi (2007) au sens de reconnaissance de l'être-enfant par les parents. Ganne (2014) définit l'enfantalité comme « un processus au cours duquel l'enfant construit son expérience d'enfant à travers le partage concret d'un quotidien domestique, des projections concernant les

places et les rôles de chacun [...], des enjeux symboliques autour de la nomination et de la désignation de chacun des membres de la famille et des enjeux juridiques qui régulent plus ou moins explicitement les relations ». Selon l'approche adoptée ici, il s'agira d'articuler les questions de parenté à celles de classe d'âge. D'un point de vue anthropologique, l'enfantalité peut être entendue comme le processus graduel par lequel un enfant apprend à occuper sa propre place au sein d'une famille et à exercer ses rôles en tant que *kin*. En ce sens, elle complète la notion anthropologique de parentalité et celle sociologique de *parentality*⁵. Ce processus n'implique pas seulement une transmission de la part des ascendants et d'autres enfants, mais aussi de la part d'autres adultes (y compris des acteurs institutionnels) qui transmettent un répertoire de la parenté. Il s'inscrit donc dans un processus plus large qui consiste, pour un enfant, à exercer le rôle d'« enfant » au sein d'une société. La notion d'enfantalité permet ainsi d'interroger la parenté non pas comme une instance de socialisation subie par les enfants à l'âge de l'enfance, mais comme réappropriée et exercée par les enfants. La question qui se pose alors est : comment étudier la manière dont les enfants se saisissent des normes, des impératifs moraux, mais aussi de la complexité des sentiments relatifs aux relations de parenté ?

Une question de temps et d'espace

Étudier l'enfantalité implique pour l'anthropologue de déplacer son attention vers les discours et les pratiques des enfants. La méthode ethnographique de longue durée apparaît comme une condition *sine qua non* pour avoir accès aux représentations et aux petits gestes quotidiens des enfants qui marquent l'appartenance familiale (Cadoret 2001), c'est-à-dire le répertoire et l'exercice de la parenté. Or, les répertoires de la parenté sont marqués par des logiques instables, des temporalités mouvantes et des incohérences, et leur transmission a lieu non seulement au niveau familial, mais aussi sociétal. Par conséquent, il faut prendre en compte deux éléments cruciaux pour toute ethnographe : l'espace et le temps.

Primo, il faut se déplacer entre les « espaces pluriels de la parenté » (Sarcinelli, Duysens & Razy 2020) : les enfants apprennent et exercent la parenté, négocient les formes de cet exercice et s'expriment ou sont interrogés au sujet de la parenté, non seulement dans l'espace domestique – en famille nucléaire et élargie – et au sein d'autres espaces du quotidien – espaces scolaires ou de loisirs –, mais aussi dans les espaces juridico-administratifs, médicaux, médiatiques et politiques. C'est en se déplaçant entre différents espaces qu'il est possible d'appréhender la manière dont les valeurs, les normes et les affects autour de parenté sont construits, transmis, contestés, transformés et réappropriés par une multiplicité d'acteurs, y compris les enfants. Dans la recherche présentée ici, la voix des enfants s'infiltré dans l'espace médiatique sous la forme de paroles, de dessins ou autres et peut être instrumentalisée à des fins politiques ; à d'autres occasions, elle est examinée par des juges lors de demandes d'adoption de la part d'un parent d'intention. Pour cette raison, je me suis déplacée entre des espaces de la parenté réels et virtuels tels que les foyers des familles, les écoles, des structures associatives et militantes, les réseaux sociaux, des administrations locales ou encore, j'ai étudié des documents issus des tribunaux.

Deuxio, l'enfantalité en tant que processus implique une présence sur plusieurs années afin de saisir comment les enfants deviennent, jour après jour, acteurs de la parenté. En effet, les représentations et les pratiques de la parenté varient considérablement avec le temps, surtout au plus jeune âge : un enfant de 18 mois n'aura pas les mêmes représentations et pratiques de la parenté à l'âge de 3 ou 5 ans. Grâce à des aller-retour sur le terrain pendant plusieurs années, j'ai pu observer les

enfants entre différentes transitions, par exemple les transitions scolaires (e.g. des enfants connus à l'école primaire, suivis lors du passage au collège, puis au lycée).

Tertio, l'enfantalité donne à voir comment les jeunes individus deviennent à la fois *enfants de* leur famille et *enfants* au sein d'une société. Il s'agit alors de se déplacer entre différentes échelles. Pour ma part, j'ai allié une approche ethnographique de la parenté du point de vue des enfants à une approche macro-logique qui saisit l'historicité des expériences de mes interlocuteurs à la lumière de l'histoire longue de la famille et du contexte étudié.

Une question d'accès et des techniques de recherche

Dans la mesure où l'enfantalité est un processus relationnel, on ne peut pas se contenter d'avoir accès aux seuls enfants, mais il importe d'inclure les différents acteurs de la parenté, dont les enfants. Contrairement aux recherches sur les « cultures enfantines » (Delalande 2001), il importe d'inclure, avec les enfants, leurs parents et d'autres membres de la parenté. Par ailleurs, l'ouverture aux adultes est indispensable pour avoir accès aux enfants. Cela n'est en rien spécifique aux recherches en famille ou en milieu homoparental : dans toute recherche auprès d'enfants on ne peut pas échapper aux dynamiques structurant les relations entre adultes et enfants propres au contexte historique et social. Cela se traduit, pour bon nombre de recherches, dans l'impossibilité d'avoir un accès direct aux enfants (négociation du terrain, consentement, etc.) sans passer par l'intermédiation des adultes. Ce n'est qu'une fois gagnées la confiance et l'autorisation des adultes que l'on peut commencer à établir des relations d'enquête avec les enfants, même si, dans bien des cas, le contrôle de la part de parents reste fort ainsi que leur marge de manœuvre pour s'immiscer dans la relation d'enquête et dans la récolte de données. Dans le milieu familial, il est particulièrement difficile d'ignorer les parents au nom d'une méthode de recherche uniquement centré sur les enfants, sous peine de perdre toute crédibilité. Non seulement cela risque de fermer les portes des foyers, mais toutes sortes de soupçons et une certaine méfiance de la part des adultes sont susceptibles de se répercuter sur l'attitude des enfants. C'est au contraire en tissant des relations approfondies avec les adultes et en respectant les rapports d'âge que l'on a une chance de se rapprocher des enfants. Cela suffirait en soi à justifier la nécessité de franchir la frontière de la famille entière, plutôt que de s'intégrer au monde des seuls enfants. Agir autrement risque tout simplement d'entraver considérablement l'enquête.

Même si j'ai pu me rapprocher suffisamment des enfants, la relation d'enquête avec les enfants s'est établie (et en partie déroulée) sous la supervision, voire le contrôle, plus ou moins explicite, des parents. Ce sont les parents qui m'ont souvent présentée à des tiers en expliquant ma recherche ; c'est devant les parents que j'ai expliqué aux enfants que j'allais écrire « sur eux » ; c'est avec les parents que je trouvais des accords pour rendre visite à la famille, et encore les parents qui m'autorisaient à partager des moments de leur vie quotidienne et qui me donnaient des nouvelles par téléphone. Une anecdote rend bien compte de la difficulté à passer outre les parents. Une mère m'invite à la *pizzata* [dîner dans une *pizzeria*] de fin d'année de la classe de son fils Giacomo (12 ans). Lorsque je lui dis que je voudrais demander la permission à Giacomo, elle répond qu'elle va lui poser la question. Quand j'insiste en disant que je préfère lui demander directement via *whatsapp*, elle répond : « Vas-y. De toute façon, il ne va pas te répondre », ce qui s'est vérifié, l'enfant ayant d'autres priorités que celle de « gérer une anthropologue » ou alors ayant intégré que ma présence était « gérée » par sa mère. De tels moments m'ont amené à interroger ma position de chercheuse face aux contraintes et aux contradictions dictées par les rapports de pouvoir qui structurent les

relations au sein des familles fréquentées, notamment entre parents et enfants. Jusqu'à quel point respecter ces dynamiques ? Et les subvertir signifiait-il profiter de mon propre pouvoir en tant que chercheuse ? Tout choix était éthiquement problématique et susceptible de me placer dans des réseaux de complicité et d'inimitié influençant ma relation avec les différents membres des familles. Comment alors respecter à la fois le droit des enfants à s'exprimer et celui des parents à avoir un rôle dans les décisions concernant leur progéniture et le souci de les protéger d'une relation d'enquête ? J'ai dû avancer comme une équilibriste. Rester dans cet entre-deux était d'autant plus indispensable dans une recherche où enfants et adultes étaient mes interlocuteurs.

Il reste la question de la manière d'interagir avec les enfants. Dans la continuité des choix méthodologiques défendus ailleurs (Sarcinelli 2015), si l'âge et le statut des enfants influencent la relation d'enquête et la collecte des données, les enfants ne sont pas une catégorie homogène et il ne suffit pas d'appliquer une méthodologie qui vaudrait pour toute recherche auprès d'eux. Au contraire, les outils méthodologiques doivent être choisis en tenant compte du contexte, des objectifs et des contraintes de cette recherche (durée, moyens), ainsi que des caractéristiques sociales des enfants en question, du système des classes d'âge et des rapports d'âge dans le milieu étudié (Sarcinelli 2015). La méthode adoptée dans la recherche présentée ici diffère de celle mise en œuvre lors de mes recherches précédentes, avant tout car la totalité des enfants est scolarisée, parle ma langue maternelle et appartient à des familles nucléaires de catégorie socio-économique moyenne-haute. Néanmoins, les techniques d'enquête varient entre les enfants du corpus en fonction de leur âge, de leurs compétences et du temps partagé dans le cadre d'une ethnographie menée entre plusieurs villes. Avec les enfants qui apprenaient à parler, j'ai pu étudier l'apprentissage des termes d'adresse et de référence, l'utilisation de figures de « mère » et de « père » dans les jeux, le développement d'une relation avec différents membres de la parenté et leurs stratégies de présentation de la famille au-delà de la sphère familiale. Un objet comme la parenté se prête bien à des conversations avec des enfants très jeunes : les mots « maman / papa » sont parmi les premières à figurer dans le vocabulaire d'un jeune enfant et celui de la famille est un argument habituel, y compris pour les enfants très jeunes. Avec les enfants en âge scolaire, j'ai pu réaliser des schémas de parenté, des plans des maisons de leur famille (parents, grands-parents, etc.) et avoir des conversations informelles plus approfondies. J'ai toujours veillé à n'imposer ni activités ni conversations aux enfants, mais à saisir l'occasion où l'argument surgissait en posant des questions et en proposant des activités de façon plus spontanée.

L'enfantalité au sein des familles minorisées

Les répertoires des familles minorisées ne coïncident pas avec celui de la société majoritaire. Mon hypothèse est que plus une forme familiale est minorisée, plus la transmission intergénérationnelle et l'enfantalité acquièrent une signification politique, faisant alors partie des questions qui marquent la frontière entre une famille minorisée et la société dominante (Gomes & Sarcinelli 2018). Si « la transmission intergénérationnelle est cruciale pour comprendre l'identité des groupes minoritaires en tant que construction sociale, symbolique et culturelle » (Granata & Sarcinelli 2012 : 1), dans le cas des familles homoparentales, c'est la transmission du répertoire de la parenté qui marque la frontière entre la famille minoritaire et la société. Si la minorisation des homosexuels est souvent appréhendée en tant que forme de « sexualité minorisée » (Chetcuti-Osorovitz & Girard 2015), ici l'unité d'analyse n'est pas l'individu ni sa sexualité, mais la famille. Les familles fondées par des parents de même sexe ne sont pas *a priori* minorisées ; elles le deviennent seulement si elles sont discriminées par les pouvoirs publics ou dans le monde social du fait d'avoir été fondées par deux

parents de même sexe (Sarcinelli & Simon 2019), comme c'est le cas en Italie.

La minorisation des familles homoparentales italiennes

Bien que l'Italie soit l'un des pays européens où la diversification des formes familiales a été la plus tardive, les enfants nés de parents de même sexe sont de plus en plus nombreux⁷. Cependant, le droit italien demeure très peu adapté aux importants changements démographiques des dernières décennies (Saraceno 2012). Parmi les plus restrictifs en Europe pour les minorités sexuelles (Sarcinelli 2018b), l'Italie est classée 35^{ème} sur 49 pays par la Rainbow Europe Country Map et Index 2020, lui attribuant un score de 21,53% quant au respect des droits pour les personnes LGBT ; dans la section consacrée aux droit familiaux, elle est classée 27^{ème} sur 43 pays avec un score de 15%⁸. L'adoption par les couples homosexuels, la fécondation avec donneur, la GPA et l'accès à la PMA pour les femmes célibataires ou les homosexuels demeurent interdits. Faute de traduction juridique des liens de parenté, ces familles sont caractérisées par une dissociation entre la parenté légale, biogénétique, d'intention et quotidienne (Weber 2005). Cependant, le pays connaît aujourd'hui une augmentation de visibilité de la question homoparentale dans l'espace public et académique⁹ et quelques avancées au niveau juridique. Ainsi, la loi n. 20/5/16 sur les unions civiles reconnaît les couples de même sexe, mais elle n'entraîne pas une reconnaissance des enfants nés au sein de ces couples. La première autorisation de la Cour Suprême à l'adoption de la part du parent d'intention date de la même année. Au printemps 2018 a été lancée l'initiative de plusieurs municipalités de la province de Turin - reprise ensuite par d'autres villes - connue sous le nom de « Printemps des Maires » : des mairies ont décidé d'enregistrer les mères d'intention sur le certificat de naissance¹⁰. La situation est donc hétérogène au sein du pays et marquée par des contradictions entre des normes de droit civil, pénal, de la sécurité sociale, des assurances et des normes de l'état civil (Corbisiero & Monaco 2013). Dans un contexte restrictif et hétérogène, non seulement des cas semblables peuvent entraîner, ou non, une reconnaissance de la filiation, mais une même personne peut être reconnue ou non comme parent selon le lieu et la situation.

Des répertoires de la parenté contrastés

Les enfants des parents de même sexe sont confrontés à un double répertoire de la parenté. Au niveau sociétal, le répertoire se base sur une faible reconnaissance de la parenté d'intention, sur la filiation hétérosexuée et sur l'injonction vis-à-vis des enfants à développer un attachement différenciée selon le sexe du parent. Au niveau des parents, le répertoire se base sur la filiation d'intention et sur l'injonction à avoir les mêmes sentiments et attitudes vis-à-vis des deux parents. Le premier est représenté par le proverbe « maman il n'y en a qu'une », le deuxième par le slogan du mouvement international des familles arc-en-ciel « *Love makes a family* » [c'est l'amour qui fait une famille]. La confrontation est particulièrement tendue dans le cadre de revendication des droits familiaux actuellement en cours en Italie. Nous nous trouvons face à une génération-clé d'enfants de parents de même sexe : leur vie familiale fait l'objet de stratégies de visibilisation dans l'espace public, leur bien-être et leur bon développement sont des enjeux politiques, leur parole entre parfois dans l'espace politico-médiatique et peut être instrumentalisée à des fins politiques. Comment ces enfants s'approprient-ils certains discours plutôt que d'autres, et selon quelles logiques ? En quoi, concrètement, les normes politiques, sociales et morales en vigueur affectent-elles les familles ?

La transmission du répertoire de la parenté

Transmettre l'intention

Pour les parents, le répertoire de l'intention prime sur les autres dimensions de la parenté, notamment la parenté légale et biogénétique. L'importance de transmettre la centralité de la parenté d'intention aux enfants est, certes, aussi présente chez les ressortissants des pays reconnaissant l'homoparentalité, mais elle est d'autant plus fondamentale dans les contextes où la filiation « d'intention » est fragilisée par un manque de traduction juridique. Ce manque peut se traduire, en cas de séparation conflictuelle, dans un *de-kinning* [déparentement] du parent d'intention de la part du parent légal ou, dans d'autres cas, de *de-kinning* institutionnel temporaire ou définitif (Sarcinelli 2018a). Si, en cas de tentatives de *de-kinning*, la reconnaissance du lien de parenté de la part de l'enfant peut jouer un rôle fondamental, celle-ci est tout aussi utile et précieuse pour acquérir les caractéristiques subjectives nécessaires à la pratique quotidienne de la parenté : au quotidien c'est en effet le fait d'être socialement identifiables comme parents qui permet d'exercer la parenté (Sarcinelli 2018a) et, *vice versa*, c'est l'exercice de la parenté qui permet d'être socialement identifiables comme parents. D'où l'importance d'apprendre aux enfants que la parenté d'intention est au fondement des relations de parenté.

Si, en cas de séparation conflictuelle, le parent légal peut arriver à revoir sa conception de la parenté (Sarcinelli 2018a), la transmission du répertoire de l'intention est, au moins au départ, une entreprise du couple. Cette transmission s'appuie avant tout sur les petits gestes quotidiens des parents non-statutaires pour marquer l'appartenance familiale (Cadoret 2001) : c'est en se comportant comme parent qu'on le devient et qu'on est reconnu comme tel. Dans la mesure où les parents non-statutaires n'assument pas un certain nombre des fonctions parentales (concevoir et engendrer, transmettre un statut juridique, un nom et un héritage, exercer certains droit sur la personne de l'enfant, Goody 1982), ils cherchent à pallier ce manque à travers les fonctions liées à l'exercice de la « parenté quotidienne » (élever et nourrir, éduquer, exercer des formes d'autorité et de pression sur un enfant et respecter l'interdiction des rapports sexuels avec l'enfant (Godelier 2004[2010] : 305-317) ou encore via l'affiliation symbolique (Weber 2005), comme par exemple l'usage systématique du terme « mère/père » pour le parent non statutaire ou encore un fort investissement et une forte demande de reconnaissance sociale en milieu scolaire.

Outre les petits gestes quotidiens, le répertoire de l'intention est transmis sous différentes formes, langages et narrations dans les espaces familiaux et militants de la parenté. L'histoire de la conception de l'enfant est transmise aux enfants dès le plus jeune âge, comme pour prouver la présence du parent d'intention dès le projet reproductif. Cette transmission s'appuie sur des supports matériels variés : des livres, des dessins animés, des récits ou des événements politico-culturels destinés aux enfants. Des livres pour enfants comme « Pourquoi tu as deux papa ? », « Petite histoire d'une famille » et « Petit œuf » sont produits par *Lo stampatello*, une maison d'édition italienne fondée par un couple de mères militantes de l'association homoparentale « *Famiglie arcobaleno* ». « Petit œuf » a été récemment transformé en dessin animé par un autre couple de l'association¹¹. On retrouve aussi des petits livres autoproduits relatant l'histoire de la famille, comme celui produit par Doris, mère non statutaire ayant eu des enfants dans les années 1990 lorsque la maison d'édition n'existait pas encore. En voici un extrait qui raconte la donation de sperme :

« Doris et Costanza ne comprenaient pas quel cadeau pouvait être si beau jusqu'à réussir à

enlever la tristesse de leur cœurs, mais Roberto continuait à parler : « Moi et Pietro allons vous offrir une petite graine. Et cette graine va s'installer très confortablement dans un de vos ventres et va devenir un bébé. Votre bébé ! » Les deux princesses ne pouvaient pas y croire, le bonheur commençait à exploser comme des feux d'artifice dans leurs cœurs, en ne laissant qu'un vague souvenir de la tristesse et de la rage éprouvées jusqu'à il y a très peu de temps. »

La transmission est faite aussi de silences autour de certains aspects : la différence entre la transmission précoce de l'histoire de la conception de l'enfant et la transmission tardive du manque de reconnaissance juridique du parent non statutaire est assez révélatrice à cet égard. Autant la première est célébrée, autant la seconde est passée sous silence.

Apprendre que maman n'est pas sa maman

Dans bien de cas, les enfants ne sont pas tout de suite mis au courant du fait que l'un des deux parents n'est pas reconnu légalement, mais ils le découvrent lors de situations quotidiennes et ordinaires - comme une consultation médicale - ou bien ou lors d'événements-clés ou de moments de politisation extraordinaires de la question homoparentale - e.g. les manifestations à l'occasion de projet de loi pour les unions civiles, une démarche liée à une demande d'adoption, l'inscription du parent d'intention sur la carte d'identité etc. Si la transmission du répertoire de l'intention a lieu davantage dans les espaces familiaux et militants de la parenté, le répertoire de la parenté légale s'apprend dans des espaces institutionnels de la parenté, comme notamment l'école - lors d'une demande de signature pour des autorisations -, au cabinet médical, au registre de l'état civil, au tribunal ou lors d'une visite dans le cadre d'une expertise sous mandat du tribunal. Rebecca (5 ans) est confrontée à la parenté légale dans le cadre d'une consultation dermatologique. Sara, la plus entreprenante de ses mères, faisait la queue avec elle, tandis que Monica (mère légale) attendait assise. Monica avait eu beau dire à sa compagne : « Prends mes documents tout de suite car après tu vas oublier ». Rien n'y fit. Leur tour venu, la réceptionniste demanda la pièce d'identité de la mère ou de l'enfant. Sara cria d'un coté à l'autre du cabinet : « Moni, il me faut ta pièce d'identité car celle de l'enfant, tu me l'as pas donnée ! » laquelle répond : « D'accord, je te la donne tout de suite ». La réceptionniste, un peu impatientée, sollicite Sara « Et alors; cette carte d'identité ? ». Lorsque Sara lui répond : « Elle est en train d'arriver », la petite Rebecca s'immisce dans la conversation pour affirmer : « Mais moi j'ai deux mères ! ». Et Sara lui dit : « Ça aussi c'est vrai, mais ils ne veulent pas ma pièce d'identité, mais celle de l'autre. Madame, j'arrive ».

L'intention non pleinement assumée

Selon Iacub (2004), la naturalisation de la filiation maternelle et la sacralisation du ventre maternelle rendent difficiles une pleine affirmation de la maternité basée sur l'intention d'un point de vue juridique. Cette difficulté s'infiltré aussi dans les coulisses de la vie familiale. En raison de leur histoire personnelle, de milieux particulièrement homophobes ou, tout simplement, de familles élargies particulièrement conservatrices, certains parents non statutaires ont du mal à assumer pleinement leur rôle. Marianna, mère non statutaire issue d'une famille très catholique, privilégie l'appellatif « Manna » (qui peut passer pour le diminutif de Marianna) à « Mamma ». Ces « n » à la place des « m » l'aident à exercer un rôle qu'elle n'est pas prête à assumer pleinement. À ce choix se couple celui de devenir la marraine de son enfant : c'est une manière d'être affiliée symboliquement à son fils et de se présenter à la famille élargie et à la communauté d'amis de la famille du petit village de la mère statutaire sans devoir assumer publiquement son rôle de mère.

Même dans le cas où la parenté d'intention est pleinement assumée, on peut entrevoir des contradictions. Les discours et les pratiques de Chiara et Valentina (chacune mère légale d'un enfant) se basent sur la combinaison de deux logiques apparemment contradictoires. D'une part, le couple réclame d'être parent au même titre, y compris après sa séparation : leurs choix (garde partagée, célébration commune des fêtes et achat en commun des cadeaux) et leurs affirmations (même amour pour chaque enfant) semblent indiquer une pleine affirmation de l'intentionnalité. D'autre part, elles affirment avoir un lien particulier et plus fort avec l'enfant dont elles ont accouché, faisant appel à l'incorporation de l'information génétique dont parle Sarah Franklin (2001) : « L'aspect biologique est très fort. Ou mieux, plutôt que biologique, c'est une expérience corporelle, c'est-à-dire que ton corps sait que tu as accouché et que tu dois t'occuper de cet enfant », explique Chiara. Cela s'accompagne d'une certaine compétition pour être la « mère principale » : « Nous avons toujours dit que nous sommes mères au même titre. La réalité est que je me considère comme la mère principale. C'est la vérité. [...] Je sais que cela peut apparaître méchant, mais c'est la vérité. Et en même temps, nous partageons tous nos choix », continue Chiara. Cela n'empêche pas les deux mères de transmettre aux enfants et à leurs propres parents une injonction à vivre et à exercer la parenté selon le répertoire de l'intention.

Une intentionnalité non pleinement assumée, bien que latente, peut mener à revoir son propre répertoire de la parenté, surtout en cas de séparations conflictuelles. Consuelo, mère biologique de deux enfants nés par auto-insémination grâce à une donation d'un ami, avait utilisé le répertoire de l'intention jusqu'à la séparation, suite à laquelle elle interdit à son ex-compagne d'exercer la parenté (e.g. aller chercher les enfants à l'école, se faire appeler « maman ») et raconte à ses nouvelles fréquentations qu'elle est une mère isolée car le père ne l'a jamais aidée économiquement.

Par ailleurs, l'intentionnalité n'est pas nécessairement assumée par les autres membres de la parentèle, notamment les grands-parents qui, en Italie, jouent un rôle important dans le *care* des petits-enfants. Si certains grands-parents d'intention refusent totalement ce rôle, d'autres peuvent jongler entre le répertoire de l'intention et celui de la parenté biogénétique. Une grand-mère « biogénétique » a offert 4 cœurs en or à la naissance de son petit-fils : les deux plus grands pour sa fille et le donneur, les plus petits pour la mère d'intention et le petits-fils. Dans un autre cas, lorsque Chiara a dit à sa mère qu'elle aurait dû aimer sa petite-fille d'intention de la même manière que son petit-fils biogénétique, cette dernière a répondu qu'elle ne pouvait pas le décider *a priori* car les liens ne sont pas innés et a refusé de venir en aide au couple après l'accouchement de sa belle-fille, estimant que cela revenait à la grand-mère biogénétique. Selon cette même logique, lors de la séparation du couple, les deux grands-mères ont estimé que chaque enfant aurait dû vivre avec sa mère biologique.

Faire sens avec des répertoires paradoxaux de la parenté

Les enfants des parents de même sexe en Italie sont nécessairement confrontés à des répertoires de la parenté paradoxaux et contradictoires. Si la parenté d'intention est pleinement assumée par les parents, elle est en contradiction avec le répertoire des institutions étatiques ou d'autres membres de la parentèle. Si la parenté d'intention n'est pas pleinement assumée, ce sont les comportements et les discours des propres parents de l'enfant qui sont contradictoires, amenant parfois à des changements de répertoire après des séparations. Quelle est la place des différents répertoires chez les enfants ? L'intention est-elle une dimension centrale pour les enfants qui ne sont pas les auteurs de cette intention et n'étaient pas présents lors du parcours reproductif ?

Le répertoire multiforme des enfants

Si les parents cherchent à transmettre le répertoire de l'intention, les enfants reçoivent l'ensemble des répertoires auxquels ils sont confrontés : ceux de l'intention, du quotidien, du biologique et légal. Contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, ces répertoires ne sont pas vécus nécessairement comme contradictoires, mais comme co-existants et complémentaires. Quand on dessine son schéma de parenté, Giorgio indique d'abord lui-même, puis ses deux mères, me précisant laquelle est biologique, même s'il n'estime pas nécessaire de le marquer sur le schéma. En revanche, il demande d'indiquer la relation de nature « biologique » entre sa sœur et l'autre mère. Le langage et les appellatifs rendent aussi compte de cette intégration d'un répertoire multiforme. Les enfants peuvent très bien appeler les deux parents « mère/père », avoir des comportements de fils et puis, dans ces conversations personnelles avec l'anthropologue, utiliser des expressions comme « plus maman que l'autre », « la vraie mère », la « mère naturelle » pour nommer la mère biologique. Luigi explique ainsi qu'il s'agit de « celle qui t'a porté dans le ventre, là où la voix arrive différemment » ; selon Lucia, c'est celle « qui t'a fait » ; elle précise : « C'est comme quand tu a été adopté ; pour toi, ta mère n'est pas ta vraie mère, mais tu l'appelles quand même maman car elle n'est pas ta cousine, n'est pas ? » Ce répertoire du biologique s'exprime, quoi que de forme non verbale, dès les premiers mois de vie : Lucia - dès la naissance et pendant des longues années - préférerait le contact avec sa mère biologique ; Leandro - jumeau de Bruno (ayant chacun un père biologique du couple, même si les pères ne savent pas qui est le père biologique de qui) - montrait un lien très fort avec l'un des deux pères.

Ces différents degrés d'affiliation rejoignent les représentations de la parenté des enfants placés sous protection qui, eux aussi, distinguent les parents des « vrais parents » (Robin 2010). Dans les deux cas, le « vrai » correspondent au parent biologique, ce qui semble indiquer que le répertoire de la biologie prime sur celui de la parenté pratique ou d'intention, y compris chez des enfants qui, en famille, sont exposés à un tout autre répertoire. Cela ne veut pas du tout dire que les enfants des parents de même sexe n'intègrent pas le répertoire de l'intention. Bien au contraire : ils sont tout à fait capables de distinguer la parenté d'intention de la parenté quotidienne. Giorgio et Lucia n'ont jamais songé à considérer comme parente la nouvelle compagne de leur mère qui cohabite avec eux et qui, pourtant, exerce un certain nombre des fonctions de la parenté pratique : elle ne figure pas sur leur schéma de parenté et n'est pas nommée avec des appellatifs de la terminologie de la parenté. Ils ont aussi intégré la parenté légale et utilisent le terme « *fratelli di legge* » (frères par loi) pour décrire la demande de reconnaissance du lien de germanité que les mères ont insérée dans leur demande d'adoption.

Un deuxième aspect qui différencie le répertoire des parents et le répertoire sociétal concerne la dimension genrée des rôles parentaux et l'injonction sociétale à développer un attachement différencié selon le sexe du parent. Bien que les parents de même sexe refusent généralement une vision sexuée des rôles parentaux, les enfants intègrent des représentations hétéronormatives des figures parentales, qui peuvent toutefois cohabiter avec des représentations non-hétéronormatives. Cela est visible dès les premières années : Giulio (4 ans) jouant à « papa-maman » et Ludovica (5 ans) dit : « Maman, deux hommes ne peuvent pas tomber amoureux ! », ou encore Giorgio (12 ans) et Lucia (10 ans) cherchant à établir qui est le père de leurs deux mères.

Enfin, dans d'autres cas, on peut voir que les répertoires de la parenté des enfants suivent des logiques parfois différentes de celle des adultes : si on pourrait s'attendre à ce que les enfants aient

honte d'avoir deux mamans ou deux papas, entre enfants ils ont honte des configurations familiales plus communes. Lucia déclare n'avoir aucun problème à révéler qu'elle a deux mamans et que tout le monde le sait à l'école, mais elle a honte que ses mères soient séparées et que sa mère d'intention cohabite avec une nouvelle compagne : « Je ne dis jamais 'aujourd'hui c'est la copine de ma mère Chiara qui vient me chercher', je dis 'l'amie' car elle n'est pas une maman, mais une 'très-très-très-bonne-amie' de ma mère Chiara ». Lorsque je lui fais remarquer qu'il s'agit d'un couple, elle répond : « Elles disent qu'elles sont ensemble, mais je n'aime pas le dire aux institutrices et à tout le monde... je suis d'accord que tu le saches car tu es une anthropologue, mais pas tout le monde. » Alors qu'elle perçoit sa situation homoparentale comme quelque chose de public, elle considère la recomposition familiale comme « un affaire de famille ». Si la révélation des deux mères n'a jamais posé problème à l'école primaire pour les deux frères, lorsque Giorgio arrive au collège, il a peur, tout à coup, de révéler le fait qu'il ait deux mères : il n'arrive pas à terminer un devoir d'anglais au sujet de sa famille et il lui arrive de s'inventer un père.

Des « petits arrangements » de la parenté

Si les enfants développent leur propre répertoire de la parenté, fruit des cultures de la parenté plurielles auxquelles ils sont confrontés, comment la capacité d'agir des enfants s'exprime-t-elle ? Dans la plupart des cas, les enfants ne tranchent pas entre l'un ou l'autre répertoire de la parenté, mais ils les combinent. Ces comportements apparemment contradictoires et souvent peu conformes avec la pédagogie familiale prennent la forme de « petits arrangements »¹² de la parenté. Il s'agit de transgressions, plus ou moins intimes, silencieuses ou bien visibles, au répertoire familial.

Une forme de transmission intime et silencieuse est la notion de « vrai parent », jamais utilisée dans l'espace familial, mais révélée à l'anthropologue. Une stratégie de Giorgio et Lucia consiste à demander à passer des moments seuls avec leur mère biologique sans la frère/sœur afin de profiter en solo de leur « vraie maman », même si cela ne se couple pas du tout au désir d'être fils/fille unique. Quelques années plus tard, Giorgio (13 ans) commence à être insupportable avec sa mère d'intention, Valentina, qui a ouvertement un lien plus fort et accorde plus d'attention à sa sœur, fille biologique de cette dernière. Une autre concerne les appellatifs : Ludovica (5 ans) commence à appeler sa mère d'intention « papa » et décide de lui offrir le cadeau pour la fête des pères célébrée à l'école.

Une transgression apparemment plus visible est celle de Francesca. Lorsque sa mère d'intention, Alessandra, entame un procès au tribunal pour demander à revoir ses deux filles, Francesca se retrouve interrogée par un neuropsychiatre concernant sa relation avec Alessandra. Francesca pleure et raconte que c'est Alessandra qui n'a plus voulu la voir ni voir son frère - relatant ce que sa mère légale lui avait dit. Devenue adolescente, Francesca demande à connaître son père et finit par établir une relation paternelle avec son donneur. Autrement dit, sa mère Alessandra devient une « ex-mère » et son ancien donneur, son père. Bien qu'elles soient visibles, ces transgressions doivent toujours être inscrites dans la géométrie des relations de parenté de la famille en question : si Ludovica s'adresse à sa mère comme à un père, c'est aussi parce que les grands-parents ont toujours assigné un rôle paternel à sa mère d'intention, tant et si bien qu'elle a fini elle-même par interpréter son rôle dans ce sens ; si Francesca demande à tisser une relation paternelle avec son père, c'est aussi parce que c'est le rôle que sa mère légale lui a attribué dans sa présentation de soi en tant que mère isolée.

Conclusion

Cet article a exploré les répertoires de la parenté à partir d'un double déplacement : d'une part, vers des relations de parenté qui « ne vont pas de soi » en raison des contradictions entre parentés pratiques (Weber 2005), régulations juridiques et normes sociales ; d'autre part, vers les discours et les pratiques des enfants qui, d'habitude, apparaissent comme des sujets passifs plutôt que comme des acteurs de la parenté à part entière. Pour ce faire, l'étude de l'enfantalité a été abordée dans ses enjeux épistémologiques et méthodologiques, ainsi qu'en tant que processus de transmission-réception du/des répertoire(s) de la parenté. Ce processus doit être étudié à l'échelle familiale, mais également analysé à la lumière du contexte historico-social. Il est ainsi apparu que c'est le manque de reconnaissance juridique de l'homoparentalité qui augmente l'importance de transmettre un certain répertoire de la parenté. Si le répertoire de l'intentionnalité permet aux familles fondées par des couples de même sexe d'exister socialement, l'adoption de ce répertoire par les enfants permet de protéger le lien de filiation fragile du parent d'intention avec son enfant. Pour cette génération d'enfants, au centre des controverses au sujet de la filiation d'intention, le processus d'enfantalité acquiert une signification politique et sociale cruciale. Or, les enfants rencontrés n'adoptent pas ce répertoire en tant que tel, mais opèrent un délicat et décisif bricolage culturel capable de maintenir les barrières entre le soi et l'autre, tout en gardant une image positive de soi en tant que membre d'un « nous » correspondant à la famille minoritaire. Émerge ainsi leur capacité d'agir en tant qu'acteurs de la parenté. Mais quelles sont les conditions d'exercice de cette capacité ?

Si certains anthropologues mettent en exergue et défendent l'*agency* des enfants (Trawick 2007) comme une dimension inaliénable qui doit être reconnue, d'autres taxent la défense de l'*agency* des enfants d'ethnocentrique, classiste et hégémonique, considérant la culture comme une contrainte qui limite l'autorité des enfants (Lancy 2012). Contrairement aux études qui pensent la catégorie d'adulte et celle d'enfant de manière relationnelle (Alanen 2009 ; Mayall & Zehner 2003), ces deux positionnements donnent une interprétation univoque et non située de l'*agency* des enfants, renforçant une certaine essentialisation de la catégorie « enfant » comme ahistorique et dichotomique par rapport à celle d'adulte. De tels positionnements *a priori* n'appréhendent pas l'expérience concrète des enfants selon la configuration spécifique du contexte et en fonction des différences intergénérationnelles entre les enfants et les adultes. La démarche ethnographique permet en revanche un « compte rendu critique et réaliste de l'*agency* des enfants » (Larkins 2019) en considérant la dimension historique de la vie sociale, notamment la position subordonnée des enfants vis-à-vis des adultes dans l'ordre générationnel (James, Jenks & Prout 1998) et les variables sociales qui influent sur la capacité d'agir de chaque enfant. Si les « petits arrangements » de la parenté montrent bien que la capacité d'action des enfants est inscrite au sein des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération (Lulle 2018), la « pensée pratique de la parenté » (Bestard 2005) des enfants révèle une pluralité de registres interprétatifs de la parenté euro-américaine (Fine & Martial 2010) et la capacité à modifier les discours dominants sur la normalité et sur la différence. Les enfants ne reproduisent pas automatiquement les valeurs et les stratégies des parents, mais ils renégocient et redéfinissent les répertoires de la parenté. Pour finir, cette première tentative de développer une anthropologie de l'enfantalité a montré que faire converger les études sur la parenté, la perspective des enfants et l'approche historique de la famille est une condition *sine qua non* pour aborder les « défis contemporains de la parenté » (Porqueres i Gené 2009).

Bibliographie

ALANEN L. 2009 « Generational order » (159-173), In J. Qvortrup, W. Corsaro & M.S. Honig (eds.)

Childhood Studies. Basingstoke : Palgrave Macmillan.

ALVADARO N. 2020 « L'apprentissage de la parenté chez les *Ludar* (Roms) du Nord du Mexique », In A.S. Sarcinelli, F. Duysens & É. Razy (eds.) *Espaces pluriels de la parenté : approches qualitatifs des (re)configurations intimes et publiques dans le monde contemporain*. Louvain-la-Neuve : Academia l'Harmattan.

ARCYGAY, MODIDI, ISTITUTO SUPERIORE DELLA SANITÀ 2006 « Survey nazionale su stato di salute, comportamenti protettivi e percezione del rischio HIV nella popolazione omo-bisessuale », Rapport de recherche, Rome.

BENGHOZI P. 2007 « L'adoption est un lien affiliatif : pacte de re-co-naissance et pacte de désaveu », *Dialogue* 177(3) : 27-43.

BESTARD J. 2005 « Parenté, ethnicité, race et nation : sur les différents modes de partage de substances biogénétiques », *Incidences* 1 : 131-148.

BOSISIO R. & RONFANI P. 2013 « Rappresentazioni e pratiche della responsabilità genitoriale nelle famiglie omogenitoriali » (77-103), In G. Maggioni *et al.* (eds.) *Bambini e genitori. Norme, pratiche e rappresentazioni della responsabilità*. Roma : Donzelli.

BOURDIEU Pierre (eds.) 1993 *La misère du monde*. Paris : Seuil.

CADORET A. 2001 « Le bricolage de la parenté », *Comprendre - Le lien familial* 2 : 265-282.

CARONE N., BAIOTTO R., MANZI D., ANTONIUCCI A., CARICATO V., PAGLIARULO E. & LINGIARDI V. 2018 « Surrogacy families headed by gay man : relationships with surrogates and egg donors, fathers' decisions over disclosure and children's views on their surrogacy origins », *Human Reproduction* 33(2) : 1-10.

CHETCUTI-OSOROVITZ N. & GIRARD G. 2015 « L'appropriation d'une sexualité minorisée », *¿ Interrogations ?* 21 : <http://www.revue-interrogations.org/L-appropriation-d-une-sexualite>

CORBISIERO F. & MONACO S. 2013 « Città arcobaleno. Politiche, servizi e spazi Lgbt nell'Europa dell'uguaglianza sociale » (263-283), In F. Corbisiero (ed.) *Comunità omosessuali. Le scienze sociali sulla popolazione LGBT*. Milan : Franco Angeli.

DELALANDE J. 2001 *La cour de récréation. Contribution à une anthropologie de l'enfance*. Rennes : PUR.

DESCOUSTURES V. 2010 *Les mères lesbiennes*. Paris : PUF.

FINE A. & MARTIAL A. 2010 « Vers une naturalisation de la filiation ? » *Genèses* 78(1) : 121-134.

FRANKLIN S. 2001 « Biologisation Revisited : Kinship Theory in the Context of the New Biologies » (302-325), In S. Franklin & S. McKinnon (eds.) *Relatives Values. Reconfiguring Kinship Studies*. Durham : Duke University Press.

GANNE C. 2014 « L'enfantalité en situation familiale complexe : regarder la famille du point de vue des enfants » *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine* 20 : 1-20.

GOODY E. 1982 *Parenthood and Social Reproduction : Fostering and Occupational Roles in West Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.

GODELIER M. 2004[2010] *Métamorphoses de la parenté*. Paris : Fayard.

GÓMES-MEDINA A. & SARCINELLI A.S. 2018 « Órdenes y desordenes de edades en comunidades minorizadas. Aproximación comparativa entre las familias rom transnacionales en Italia y la juventud rural andina del sur de Colombia », *Cuadernos del Instituto Nacional de Antropología y Pensamiento Latinoamericano* 27(1) : 33-47.

GRANATA A. & SARCINELLI A.S. 2012 « Children and parents remembering together. Three transnational minorities in Italy », *New Cultural Frontiers* 3 : 69-90.

GRILLI S., 2016, « 'D'autres familles'. L'homoparentalité en Italie », *Ethnologie française* 2(162) : 289-298.

GUERZONI C.S. 2018 « Surrogacy Arrangements : Choices and Reproductive Collaborations between Third Parties and Italian Gay Fathers », *Health and Society* XVI(2) : 106-118.

IACUB M. 2004 *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*. Paris : Fayard.

JAMES A., JENKS C. & PROUT A. 1998 *Theorizing childhoods*. Cambridge : Polity Press.

LANCY D. 2012 « Unmasking children's agency », *AnthropoChildren* 2 : <https://popups.uliege.be:443/2034-8517/index.php?id=1253>

LARKINS C. 2019 « Excursions as corporate agents : A critical realist account of children's agency », *Childhood* 26(4) : 414-429.

LEVINE R. A., PRICE-WILLIAMS D.R. 1974 « Children's Kinship Concepts : Cognitive Development and Early Experience among the Hausa », *Ethnology* 13(1) : 25-44.

LOBET D. & CALVACANTE L. 2014 « Transmission à rebours, filiation inversée, socialisation ascendante : regards renversés sur les rapports de générations », *Enfances Familles Générations* 20 : i-xii.

LULLE A. 2018 « Age Matters : Encountering the Dynamism of a Child's Agency from Cradle to Emerging Adulthood » (235-250), In L. Assmuth, M. Hakkarainen & A. Lulle (eds.) *Translocal Childhoods and Family Mobility in East and North Europe*. Berlin : Springer.

MAYALL B. & ZEIHNER H. (eds.) 2003 *Childhood in Generational Perspective*. London : Institute of Education-University of London.

OCTOBRE S. 2010 « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre* 49(2) : 55-76.

PARISI R. 2017 *Coreografie familiari fra omosessualità e genitorialità. Pratiche e narrazioni delle nuove forme del vivere assieme*. Roma : Aracne.

PONTALTI K. 2018 « 'Kinship matters' : Continuity and change in a children's family relations across three generations in Rwanda », *Childhood* 25(2) : 173-188.

PORQUERES I GENÉ E. 2009 *Défis contemporains de la parenté*. Paris : EHESS.

PROVONOST G. 1992 (eds.) *Comprendre la famille : Actes du 1er symposium québécois de recherche sur la famille*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec.

RABAIN-JAMIN J. 1998 « Tradition et apprentissage. Les interactions mère-enfant en Afrique de l'Ouest » (264-278), In R. Bureau & D. Saivre (de) (eds.) *Apprentissage et cultures. Les manières d'apprendre* (Colloque de Cerisy). Paris : Karthala.

REMOTTI F. 2008 *Contro natura, una lettera al Papa*. Bari : Laterza.

ROBIN P. 2010 « Mesures de protection de l'enfance. Le point de vue des jeunes », *Les Cahiers Dynamiques* 46(2) : 43-51.

ROUX S. & VOZARI A-S. 2018 « Parents at their best : The ethopolitics of family bonding in France », *Ethnography* 19(1) : 3-24.

SALGUES C. 2015 « Grandir aux marges de Shanghai : une sociologie du statut d'âge à l'aune de la condition des enfants de migrants ruraux en Chine », Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

SARACENO C. 2012 *Coppie e famiglia, non è questione di natura*. Milan : Feltrinelli.

SARCINELLI A.S. 2015 « Gérer le stigmaté. Les politiques intimes de la parentalité rom en Italie », *Recherches familiales* 12 : 235-245.

SARCINELLI A.S. 2018a « Does love make a family ? The politics and micro-politics of filiation among same-sex families », *L'Année sociologique* 68(2) : 367-392.

SARCINELLI A.S. 2018b « Regulation and un-regulation of LGBT reproductive and parenting rights in Italy and Belgium », *Health and Society* XVI (2) : 90-105.

SARCINELLI A.S., DUYSSENS F. & RAZY É. (eds.) *Espaces pluriels de la parenté : approches qualitatives des (re)configurations intimes et publiques dans le monde contemporain*. Louvain-la-Neuve : Academia l'Harmattan.

SARCINELLI A.S. & SIMON C. 2019 « 'With your head held high'. Italian and Belgian lesbian-headed households : from homoparenthood to homoparenting », *Anthropologia* 6(1) : 63-82.

TARNOVSKI F.L. 2010 « Être père et homosexuel dans la France contemporaine », Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Toulouse, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

TOREN C. 2007 « Sunday Lunch in Fidji : Continuity and Transformation in Ideas of the Household », *American Anthropologist* 109(2) : 285-295.

TRAWICK M. 2007 *Enemy lines: Warfare, childhood, and play in Batticaloa*. California : University of California Press.

WEBER F. 2005 *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*. La Courneuve : Aux Lieux d'être.

Notes

1 J'ai utilisé des pseudonymes et changé certaines caractéristiques sociales des interlocuteurs, de manière à garantir leur anonymat et la confidentialité des propos et situations étudiées.

2 J'utilise la périphrase « familles fondées par des parents de même sexe » pour désigner les familles avec des enfants ayant au moins deux parents de même sexe (hommes ou femmes), qu'ils soient en couple ou non et qu'ils soient reconnus comme « parents légaux » ou non. J'utilise le terme « homoparentalité » pour faire référence à la dimension politique et militante liée à la reconnaissance des configurations familiales ayant au moins un parent se définissant comme homosexuel.

3 La recherche est réalisée dans le cadre d'un mandat de chargée de recherche du FRS-FNRS et du projet ANR « Origines » (www.anr-origines.fr). Je tiens à remercier les éditeurs scientifiques de la revue ainsi que les évaluateurs anonymes pour les commentaires et conseils qui ont contribué à la rédaction de la version finale de cet article.

4 Statistiquement les couples d'hommes avec enfants sont beaucoup moins nombreux et ont eu des enfants beaucoup plus récemment.

5 Le terme parentalité a été introduit en anthropologie pour faire la distinction entre les fonctions parentales et le statut parental (Goody 1982 ; Godelier 2004[2010]), mais il désigne aussi la manière d'être et de devenir parent, tandis que *parentality* met en exergue le processus de subjectivation par lequel on devient parent jour après jour (Roux & Vozari 2018).

6 Les méthodes sont nécessairement diverses : l'ethnographie de la vie quotidienne (basée sur l'observation participante, des entretiens biographiques et l'analyse des termes d'adresse et de référence utilisés dans les familles étudiées, des schémas de parenté) et celle de l'espace public (basée sur des entretiens semi-directifs, l'analyse des textes de lois ministériels et le suivi de la presse).

7 Selon l'étude « *Modi di* », menée en 2005 par Arcigay (2006) en collaboration avec l'Institut Supérieur de Santé sur un corpus de 10 000 personnes de moins de 40 ans, 17,7 % des hommes et 20,5 % des femmes homosexuels ont au moins un enfant, et environ 100 000 enfants ont au moins un parent homosexuel. Une étude statistique est en cours de réalisation par le *Centro risorse lgbt* (cf. <http://datacollection.risorselgbti.eu/famiglielgbtqi/>).

8 Cette carte produite par l'International Lesbian and Gay Association - Europe évalue le degré de protection des droits des personnes LGBT. Cf. <https://rainbow-europe.org/country-ranking#>.

9 Le développement des recherches anthropologiques est récent (Grilli 2016 ; Guerzoni 2018 ; Parisi 2017 ; Sarcinelli 2018a & 2018b). Les études sur les enfants ont été réalisées par des psychologues (Carone *et al.* 2018), à l'exception d'une première enquête sociologique (Bosisio & Ronfani 2013).

10 Les parents fournissant une auto déclaration attestant que le parent d'intention figure sur les documents de la clinique étrangère ayant effectué la PMA obtiennent un nouveau certificat de naissance, puis une nouvelle pièce d'identité pour l'enfant, avec le nom des deux parents.

11 Disponible sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=p5-FTauHx0Q>.

12 Cette notion est inspirée de celle de « petits arrangements entre les sexes » (Octobre 2010 : 64) qui se réfère aux négociations, aménagements et déplacements caractéristiques du processus de construction et qui peuvent prendre la forme de transgressions, de combinaisons ou de mutations générationnelles.